

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 4/2024
25 Janvier 2024

L’Autorité belge de la Concurrence publie une étude sur l’évolution récente des prix des biens de consommation en Belgique, en comparaison avec les Pays-Bas, la France et l’Allemagne

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) a publié une étude sur l’évolution récente des prix des biens de consommation en Belgique, en comparaison avec les Pays-Bas, la France et l’Allemagne. L’étude présente des statistiques descriptives basées sur les données Passport d’Euromonitor International. Ces données portent sur les ventes en valeur et en volume des fabricants et des distributeurs détaillants (ex. chaînes de supermarchés) en Belgique, aux Pays-Bas, en France et en Allemagne entre 2013 et 2022 pour huit “industries” : (i) les boissons alcoolisées, (ii) les boissons non alcoolisées, (iii) les boissons chaudes, (iv) les denrées alimentaires de base (ex. pâtes, riz, conserves), (v) les produits laitiers et leurs substituts, (vi) les snacks, (vii) les ingrédients et repas préparés, ainsi que (viii) les produits de soin et de beauté. A partir de ces données, l’ABC a pu déterminer des ratios de prix entre pays à différents niveaux de la chaîne de valeur propre à chaque industrie et de suivre leur évolution dans le temps. Les principaux résultats de l’étude peuvent être résumés comme suit :

- Malgré des différences existantes et durables entre la Belgique et ses pays voisins, les résultats confirment que dans la plupart des industries, le prix moyen de vente au détail a augmenté plus lentement (ou diminué plus rapidement) en Belgique que dans tous les pays limitrophes entre 2018 et 2022. En d’autres termes, les différences de prix moyens entre les distributeurs détaillants des différents pays pour les biens de consommation courante ont généralement évolué en faveur des consommateurs belges au cours des dernières années.
- En ce qui concerne les boissons alcoolisées et non alcoolisées, les différences entre les prix de vente des fabricants sont plus prononcées que les différences entre les prix de vente des détaillants, au détriment de la Belgique par rapport à ses pays voisins. En particulier, l’étude indique que la réduction des marges brutes de détail en Belgique a eu un plus grand impact sur les variations relatives des prix de vente des détaillants que l’évolution des prix de vente des fabricants. En d’autres termes, l’évolution récente des écarts de prix entre les distributeurs détaillants des différents pays au bénéfice des consommateurs belges en ce qui concerne les boissons alcoolisées et non alcoolisées, est principalement due à une réduction relative de la marge brute des détaillants et non, ou dans une moindre mesure, à des variations relatives des prix de vente moyens des fabricants.
- Cette même tendance émerge également pour la plupart des autres industries, en comparaison avec les Pays-Bas. Cependant, la relation entre les niveaux et évolutions des prix des détaillants et des prix des fabricants en Belgique en comparaison avec la France et l’Allemagne est moins évidente. Par ailleurs, pour toutes les comparaisons par pays et par industries, les résultats varient de manière significative selon les catégories de produits regroupées en industries. Il est donc nécessaire à l’avenir d’étudier plus en détail les tendances observées au niveau de ces industries.



- Dans l'ensemble, l'évolution récente des écarts de prix entre les distributeurs détaillants des différents pays au bénéfice des consommateurs belges peut s'expliquer, à tout le moins en partie, par l'intensification de la concurrence entre distributeurs détaillants en Belgique. En revanche, l'étude montre que pour certaines industries (en particulier les boissons alcoolisées et non alcoolisées), les différences de prix de vente des fabricants en défaveur de la Belgique semblent persister. A cet égard, l'existence de "contraintes territoriales d'approvisionnement" (par lesquelles des fournisseurs internationaux offrent des biens et produits identiques ou très similaires à des prix différents aux détaillants de différents pays, généralement en défaveur des pays de taille moyenne comme la Belgique) continue de constituer une préoccupation (au niveau belge et européen).

Ce rapport publié par l'ABC est complémentaire au rapport récemment publié par l'Observatoire des prix (NL, FR), lequel traite également des différences de prix à la consommation entre la Belgique et les mêmes pays limitrophes, sur la base d'autres sources de données (Statbel, Eurostat, NielsenIQ et ses propres recherches sur les prix des marques de distributeurs). En 2024, l'ABC et l'Observatoire des prix poursuivront leur collaboration et étudieront plus en profondeur les facteurs sous-jacents aux différences observées dans les niveaux et modèles de prix des produits de grande consommation vendus dans les supermarchés belges par rapport à ceux des pays limitrophes.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Griet Jans

Chief economist

Tél :

+32(2)2779565

Courriel: griet.jans@bma-abc.be

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : damien.gerard@bma-abc.be

Site internet : www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).